



Congés payés cumulés - Solde de tout compte

Par CpM38

Bonjour,

Actuellement en CDI depuis 6 ans je démissionne de mon poste. Pour pouvoir honorer la charge de travail demandée au fil du temps, je n'ai pas pris la totalité des congés acquis chaque année, ils ont été cumulés d'une année à l'autre, ce qui fait qu'à ce jour j'ai acquis et cumulé 50 jours de Congés Payés durant les 6 années effectuées au sein de l'entreprise qui figurent dans l'encart congés N-1 de ma dernière fiche de paie.

Il est l'heure de faire mon solde de tout compte et mon employeur m'informe que ces jours auraient du être perdus, et qu'ils ne seront donc pas rémunérés sur mon solde de tout compte..

Combien de CP mon employeur doit-il me rémunérer (Dernière fiche de paie : 50 CP sur l'année N-1 et 12.5 CP sur l'année N)

Est ce que si des jours sont effectivement non rémunérés, je peux en solder une partie durant mon préavis afin d'éviter de les "perdre" ?

Merci pour votre retour.
Cordialement.